

Une remise à jour nécessaire dans les procédures administratives !

Jean Froidevaux (PCSI)

Les communes sont parfois surprises par certaines procédures dictées par le Canton et qui sont d'un autre temps, notamment en ce qui concerne les tarifs des émoluments qui selon la loi (LEmol 176.11 du 9.11.1978) dit à l'article 24, alinéa 2 :

Les tarifs édictés par les autorités communales et intercommunales, ainsi que par les organes des établissements publics, sont soumis à l'approbation du Gouvernement.

Bien que cette loi ait déjà connu un léger toilettage, et au vu des tâches importantes qui occupent le Gouvernement et son administration actuellement, ne serait-il pas opportun de revoir certaines procédures.

Dans cet optique, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que le Gouvernement partage l'avis que l'article cité ci-dessus est devenu désuet et que ce n'est pas le rôle d'un Gouvernement de valider des tarifs communaux ?**
- 2. Le Gouvernement ne devrait-il pas mandater les services de l'administration ou le Service juridique afin de réactualiser toutes les lois découlant encore de la période de la Constitution jurassienne ?**
- 3. Dans le même ordre, certaines procédures de vérifications effectuées, annuellement, par l'administration cantonale dans les communes jurassiennes interpellent. Les administrations communales doivent effectuer leurs tâches de manière professionnelle et autonome. Les faibles gains par rapport au coût, notamment en ressources humaines, ne paraissent pas légitimer ces contrôles même sous forme de pointage. Le Gouvernement partage-t-il cette analyse et, dans l'affirmative, qu'entend-il entreprendre pour abroger ces contrôles ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement de ses réponses.

Jean Froidevaux (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

- Vincent Wermeille (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 23 août 2024